

6.5 Préavis No 06/2011

Pour l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'290'000.—pour l'entretien du patrimoine public communal

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les conseillers communaux,

En date du 2 février, le groupe UDC intervenait quant à la forme des octrois de crédit qui nous étaient présentés, tant pour l'entretien du patrimoine communal privé que public. Nous demandions qu'un effort particulier soit fait entre autre pour qu'il y ait plus de clarté dans ce qui étaient présentés afin de nous en faciliter ensuite le contrôle en commission de gestion. Nous déplorions à cet effet un nombre incalculable d'objets présentés qui justement ne nous permettait plus d'avoir cette clarté.

C'est donc avec cohérence que le groupe UDC s'abstiendra pour ce vote. Comme nous l'avions exprimé il y a 2 mois, non que nous contestions la nécessité de ces travaux, mais nous formulons à nouveau que la forme des préavis de rattrapage présentés à notre Conseil soit mieux structuré. Ce genre de préavis ne correspond pas à la réglementation sur les préavis. Et pour me répéter encore une fois, je souligne que, depuis plusieurs années, cette présentation des travaux déjà exécutés et à exécuter poses de nombreux problèmes.

A votre décharge, vous avez signalé à la Commission de gestion qu'une nouvelle forme de préavis était en préparation et nous sommes enchantés d'avoir été entendu, certainement que d'autres groupes pourraient également le dire. Nous vous encourageons donc dans cette voie et nous aimerions vous demander si vous pouvez nous dire quand vous pensez introduire cette nouvelle forme de préavis au sein de la Municipalité.